

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Aide départementale à la réhabilitation de 197 logements locatifs sociaux à Salon de Provence par la SEMISAP

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SEMISAP, une subvention de 61 312 € destinée à accompagner la réhabilitation énergétique de 197 logements collectifs « Les Blazots I » à Salon de Provence, portant sur une dépense subventionnable de 613 118 €.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale ;
- de procéder aux affectations et désaffectations de crédits indiquées dans le rapport ;
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe III du rapport.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au titre de l'AP n° 2016-18008J, au chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
Monsieur VÉRANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée